



PROCEDURE CONCERNANT LES PANNEAUX SOLAIRES PHOTOVOLTAÏQUES ET THERMIQUES

La nouvelle loi sur l'énergie encourage la pose de panneaux solaires photovoltaïques ou thermiques.

Toutefois, chaque installation doit être annoncée par le biais d'un formulaire de minime importance ([lien](#)).

- L'implantation des panneaux devra être faite d'une manière harmonieuse dans la toiture.
- Les panneaux intégrés dans la toiture seront si possible encouragés par rapport à une installation superposée à la couverture.
- Un plan de la toiture avec l'implantation des panneaux devra être fourni avec la demande.
- Les voisins directs devront être informés et signeront le plan d'implantation.

Adopté par la Municipalité lors de la séance du 23 septembre 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

P. Favre



La Secrétaire

E. Thomet